

025/ Commune : Affectation du Résultat 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	22.498,70
B. Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	49.037,43
C. Résultat à affecter = A+B	71.536,13
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
D. Solde d'exécution (D001 ou R001)	93.638,79
E. Résultat reporté	/
F. Solde d'exécution cumulé d'investissement	93.638,79
1/ Report en recette de fonctionnement R002	41.536,13
2/ Affectation en réserve d'investissement R1068	30.000,00
3/ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) R001	93.638,79

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents, dont 2 procurations.

**Secrétaire de séance,
Fabienne BREITEL**



SOUS-PREFECTURE

17 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 09 avril 2024
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

